

## **Information sur la nouvelle réglementation en matière de gestion des néophytes envahissantes**

Dans les prochaines semaines, les autorités cantonales vous contacteront pour vous informer au sujet des restrictions imposées sur la vente de plantes exotiques posant problème. JardinSuisse a pu envoyer un représentant de la branche dans le groupe de travail intercantonal chargé d'élaborer les listes des plantes.

C'est avec plaisir que nous vous renseignons comme suit.

Il s'agit de trois groupes de plantes posant problème :

### **1. Plantes qu'il est recommandé de retirer de l'assortiment.**

L'utilisation de ces plantes n'est pas explicitement interdite. En raison de leur danger potentiel, il est cependant fortement recommandé de renoncer à celles-ci. Si elles sont malgré tout vendues, elles doivent alors être étiquetées.

### **2. Plantes au sujet desquelles il est obligatoire d'informer de leur potentiel envahissant (devoir d'information).**

La liste a été étendue.

### **3. Plantes dont l'utilisation est interdite.**

Les plantes figurant à l'Annexe 2 de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement ne doivent plus être mises sur le marché, importées, vendues, transportées et plantées. La liste est restée inchangée.

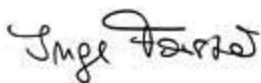
Pour mettre en place ces nouvelles mesures, JardinSuisse a obtenu une période transitoire jusqu'au 1er avril 2017. Cependant, les offices cantonaux effectueront d'ores et déjà des contrôles dans les entreprises.

La problématique des néophytes envahissantes ouvre également à la branche verte des opportunités dont une entreprise devrait tirer parti :

- Proposez-vous comme conseiller dans votre commune.
- Offrez vos services pour lutter contre les néophytes envahissantes.
- Conseillez vos clients en matière de plantation de remplacement et effectuez la plantation de manière compétente.
- Devenez contrôleur.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir assumer votre responsabilité de spécialiste.

Avec nos salutations les meilleures



Inge Forster  
Responsable protection de l'environnement